

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN**

SEANCE DU 2 MARS 2026

Sous la présidence de M Jean-Pierre WIDMER, maire

Présents : M. Antoine ALBRECQ, Mme Stéphanie FARINHA, M. Jean-Michel FINGER, Adjoint, M. Jean-Michel HECTOR, M. Olivier KLAR, M. Denis MUTSCHLER, Mme Aurélie BINTZ-SATTLER, Mme Corine KOS, M. François WILLIG, M. Jean-Marc BOURINET, Mme Emilie RICH, Mme Jane HUMBRECHT, Mme Valérie CHARMONT

Ont donné procuration : ./.

Absent excusé et non représenté : Mme Cindy GOGNIAT

Assistait également :

Nombre de conseillers en fonction	Quorum	Présents	Procurations	Votants
15	8	14	0	14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 H 30.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal procède à la nomination d'un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Stéphanie FARINHA est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 février 2026

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025
- 2 Utilisation des délégations de compétences par le Maire
- 3 Convention chats libres SPA
- 4 Fixation du taux de promotion propre à l'avancement de grade
- 5 SM ILL : convention gestion et surveillance du système d'endiguement : autorisation de signature
- 6 Vente maison BILGER : autorisation signature compromis et acte de vente
- 7 RD 18 bis : validation du projet
- 8 Indemnités de fonction : revalorisation
- 9 Indemnités des élus 2025 : tableau récapitulatif
- 10 Compte de gestion
- 11 Compte administratif
- 12 Affectation des résultats
- 13 Subventions
- 14 Fiscalité : vote des taux
- 15 Budget primitif 2026
- 16 Divers

JPW *Maire - Secrétaire*
SF

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 8 juin 2020, complétée par la délibération du 29 juin 2020, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIA : IMMO COLRUYT FRANCE / ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL : section 32 parcelle 5238/113 : 74 a 41 ca

Décision 26001 : Validation devis HAAG pour le remplacement de pare-brise du tracteur JOHN DEERE : montant HT : 1340.39 €

3. CONVENTION CHATS LIBRES SPA

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat du statut « chat libre » proposé par la Société Protectrice des Animaux de Colmar et environs pour l'année 2026 en vue de limiter la prolifération de la population des chats errants dans le respect des lois de la protection animale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide les termes de la convention et limite les dépenses à 500 € par an
- Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y relatifs.

4. FIXATION DU TAUX DE PROMOTION PROPRE A L'AVANCEMENT DE GRADE

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 522-27 ;
Vu l'avis rendu par le comité social territorial en date du 11 / 12 / 2025 N° CST2025/348 ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide : Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion fixé à 100 %.

5. SM ILL : CONVENTION GESTION ET SURVEILLANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil municipal, a autorisé en séance du 20 octobre 2025 la signature de la convention de surveillance du système d'endiguement de l'III, pour la commune de NIEDERENTZEN et le syndicat mixte de l'III.

Mais il n'a été joint que la convention concernant la rive gauche de l'III, or la délibération devait autoriser le maire à signer les deux conventions tripartites (rive gauche et rive droite).

Cette délibération complète la délibération prise le 20 octobre 2025 en ce sens que le maire demande au conseil municipal de signer toutes les conventions relatives à la gestion et la surveillance du système d'endiguement

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la convention tripartite ci-jointe
- Désigne M. Jean-Pierre WIDMER comme personne référente

JPW *Maire*

➤ Autorise le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. VENTE MAISON BILGER : AUTORISATION SIGNATURE COMPROMIS ET ACTE DE VENTE

Monsieur le maire fait lecture de l'offre d'achat ferme de la maison BILGER qu'il a signée en date du 5 février 2026 par anticipation au nom de la commune.

Le montant proposé s'élève à 260000 € (dont 13 000€ correspondant aux honoraires de négociation à charge de l'offrant) Monsieur Thierry BILAY, représentant l'association Chiens Guides d'Aveugles de l'Est, se déclarant habilité aux termes a validé l'offre d'achat.

Il demande aux membres du conseil municipal de lui donner mandat pour régulariser cette situation

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

➤ Autorise le maire à signer l'acte ainsi que tous documents y relatifs pour le montant de 260 000 € (frais d'agence inclus)

7. RD 18 BIS : VALIDATION DU PROJET

Monsieur le maire présente le projet concernant l'aménagement de la RD 18 BIS. Ce projet est réalisé sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCCHR.

Le projet modifié s'élève à 666 278.40 TTC pour la part communale (hors frais d'études)

*le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à 8 voix pour*

*6 abstentions (Mme Corine KOS, Mme Valérie CHARMONT, Mme Jane HUMBRECHT,
M. Olivier KLAR, Mme Aurélie BINTZ-SATTLER, Mme Stéphanie FARINHA)*

- Valide le projet d'aménagement de la RD 18 bis en convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCCHR
- Autorise le Maire à signer tous les documents y relatifs

8. INDEMNITES DE FONCTION ELUS : REVALORISATION

Ce point est annulé

9. INDEMNITES DES ELUS 2025 : TABLEAU RECAPITULATIF

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2025 conformément à l'Article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

ELUS	COMMUNE			CCCHR			SIS			UAFCV		
	Indemnités perçues au titre du mandat concerné mandat en euros et en brut			Indemnités perçues au titre du mandat concerné mandat en euros et en brut			Indemnités perçues au titre du mandat en euros et en brut			Indemnités perçues au titre du mandat en euros et en brut		
	Indemnités fonction perçues	Rembt frais	Avantages en nature	Indemnités fonction perçues	Rembt frais	Avantages en nature	Indemnités fonction perçues	Rembt frais	Avantages en nature	Indemnités fonction perçues	Rembt frais	Avantages en nature
Jean-Pierre WIDMER	19 878.48	/	/	8 202.96	/	/	0	/	/	399.20	/	/
Antoine ALBRECQ	5 277.96	/	/	/	/	/	1 321.92	/	/	/	/	/
Stéphanie FARINHA	5 277.96	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Jean-Michel FINGER	5 277.96	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

JPW Maire - secrétaire *SA*

10. COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- vote le compte de gestion 2025 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

11. COMPTE ADMINISTRATIF

Le Maire quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Antoine ALBRECQ, Adjoint, analyse le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Pierre WIDMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- n'émet aucune observation et lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter comme suit :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation	Opérations de l'exercice		Résultats	
	Déficits	Excédents		Mandats émis	Titres émis	Exercice	Cumulé
Fonctionnement		307 597.84	0.00	429 822.32	509 972.60	80 150.28	387 748.12
Investissement	0	145 100.89		180 606.55	300 946.80	120 340.25	265 441.14
TOTAUX	0,00	452 698.73	0.00	610 428.87	810 919.40	200 490.53	653 189.26

12. AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	80 150.28
- un excédent reporté de :	307 597.84
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	387 748.12
- un excédent d'investissement de :	265 441.14
- un déficit des restes à réaliser de :	14 409.60
Soit un excédent de financement de :	251 031.54

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	387 748.12
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	387 748.12
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	265 441.14

JPW Maire - secrétaire RF

13. SUBVENTIONS

Après avoir analysé les demandes de subventions adressées à la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

➤ décide d'attribuer les subventions suivantes et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2026

Article	Organisme	Montant en €
65748	ALCA-POLE	100
	AMFTELETHON	100
	Amicale des donneurs de sang OBER NIEDERENTZEN	200
	Chorale Ste AGATHE	100
	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER -Association sportive	150
	Comite Departemental LIGUE CANCER	150
	Conseil de Fabrique NIEDERENTZEN	100
	Coopérative scolaire	200
	Delta Revie	100
	GAS du Haut-Rhin	180
	Harmonie Municipale	100
	Prevention Routière	60
	Section d'Encouragement des Pecheurs d'Oberentzen	150
	The Ill Country Team	100
	Tonic Club Niederentzen	100
	UNC Oberentzen Niederentzen Munwiller	100
	Divers	510
	TOTAL	

14. FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

En l'absence de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'année 2026.

Sur la base des informations de 2025, M. le Maire propose de maintenir les taux votés l'année passée à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.96 %
- taxe d'habitation : 8.03 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **Décide** de ne pas modifier les taux communaux qui s'établissent comme suit pour l'année 2026 :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.71 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.96 %
 - taxe d'habitation : 8.03 %
- **Charge M. le Maire**
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

JPW Maire - secrétaire *BF*

15. BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui a été préalablement approuvé en commission des finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Vote les crédits nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement et arrête la balance comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 876 189.00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 1 384 209.60 €

Le budget est voté par chapitre pour les deux sections.

16. DIVERS

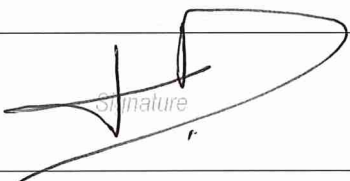

- M. Antoine ALBRECQ et M. Jean-Pierre WIDMER seront de permanence pour la distribution des sacs de tri samedi 7 mars.
- Mot de remerciement du Maire au Conseil

Séance levée à 20h15

JPW
Maire - secrétaire
VF

**TABLEAU DES MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN
DU 2 MARS 2026**

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025
- 2 Utilisation des délégations de compétences par le Maire
- 3 Convention chats libres SPA
- 4 Fixation du taux de promotion propre à l'avancement de grade
- 5 SM ILL : convention gestion et surveillance du système d'endiguement : autorisation de signature
- 6 Vente maison BILGER : autorisation signature compromis et acte de vente
- 7 RD 18 bis : validation du projet
- 8 Indemnités de fonction : revalorisation
- 9 Indemnités des élus 2025 : tableau récapitulatif
- 10 Compte de gestion
- 11 Compte administratif
- 12 Affectation des résultats
- 13 Subventions
- 14 Fiscalité : vote des taux
- 15 Budget primitif 2026
- 16 Divers

Le Maire, Jean-Pierre WIDMER	Le secrétaire de séance
	

NOM ET PRÉNOM	FONCTION	PRESENTS	PROCURATION
WIDMER Jean-Pierre	Maire	X	
ALBRECCQ Antoine	Premier adjoint	X	
FARINHA Stéphanie	Deuxième adjoint	X	
FINGER Jean-Michel	Troisième adjoint	X	
HECTOR Jean-Michel	Conseiller municipal	X	
KLAR Olivier	Conseiller municipal	X	
MUTSCHLER Denis	Conseiller municipal	X	
BINTZ-SATTLER Aurélie	Conseillère municipale	X	
KOS Corine	Conseillère municipale	X	
WILLIG François	Conseiller municipal	X	
GOGNIAT Cindy	Conseillère municipale		
BOURINET Jean-Marc	Conseiller municipal	X	
RICH Emilie	Conseillère municipale	X	
HUMBRECHT Jane	Conseillère municipale	X	
CHARMONT Valérie	Conseillère municipale	X	

